Quatre-vingt-quatrième année. — N° 46. Le Numéro : 15 francs. Jeudi 21 Février 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret du 20 février 1952 relatif à l'exercice des attributions du président du conseil des ministres pendant l'absence de M. Edgar Faure (p. 2138).

Ministère de l'intérieur.

Arrêté portant ouverture de crédits spéciaux d'exercice clos (p. 2138).

Arrêtés portant nomination, titularisations, reclassement et détachement (administration centrale et personnel du cadre des préfectures) (p. 2138).

Ministère de la défense nationale.

Arrêté du 20 février 1952 portant nomination au cabinet du secrétaire d'Etat à l'air (p. 2139).

Arrêtés portant promotions, nominations, titularisations, détachements, prolongation d'activité, acceptation de démission, modifiant les dispositions d'un précédent arrêté et conférant l'honorariat :

Administration centrale de l'air (p. 2139).
Ecole polytechnique (p. 2139).
Etudes et fabrications d'armement (p. 2139).
Personnels civils extérieurs de la guerre (p. 2139).
Travaux de l'air (p. 2139).

Ministères des finances, des affaires économiques et du budget.

Arrêtés portant reclassement et détachements :

Administration centrale des finances (p. 2140).
Administration centrale des affaires économiques (p. 2140).
Caisse des dépôts et consignations (p. 2140).

Ministère de l'éducation nationale.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Décret n° 52-178 du 19 février 1952 portant création et fixation des dispositions générales des examens publics prévus par la loi du 4 août 1942, modifiée, relative à la délivrance des diplômes professionnels (p. 2139).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret n° 52-112 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat aux travaux publics (rectificatif) (p. 2140).

Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Arrêté du 20 février 1952 portant agrément d'un générateur d'acétylène (p. 2140).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté relatif à la réglementation sanitaire de l'importation et du transit des animaux vivants des espèces bovine, ovine, caprine et porcine en provenance de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie (rectificatif) (p. 2140).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés portant promotion, nominations, titularisations, réintégration, mises en position de mission et en disponibilité, détachement, radiation des cadres, admission à la retraite et rectificatif :

Administrateurs (p. 2141).
Administration générale (p. 2141).
Administration centrale (p. 2141).
Eaux et forêts (p. 2141).
Office de la recherche scientifique (p. 2141).
Météorologie (p. 2141).
Transmissions (p. 2141).
Travaux publics (p. 2141).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés du 15 février 1952 approuvant les statuts et la fusion de sociétés mutualistes (p. 2141).

Arrêtés portant promotion, réintégration et détachement (administration centrale et services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre) (p. 2141).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret du 20 février 1952 chargeant le ministre d'Etat de l'intérim du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (p. 2142).

Arrêté du 20 février 1952 fixant le prix de vente d'une brochure (p. 2142).

Tableau d'avancement, de l'année 1951, pour le grade de chef de groupe titulaire de l'administration centrale (p. 2142).

Ministère de la marine marchande.

Décret du 20 février 1952 chargeant le ministre de l'intérieur de l'intérim du ministère de la marine marchande (p. 2142).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Convocation de commission. — Réunions de commissions (p. 2142).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocation de commission. — Réunions de commissions (p. 2144).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Réunions de commissions du mercredi 20 février 1952. — Convocation de commission (p. 2145).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis n° 532 de l'office des changes relatif aux relations financières entre la zone franc et le Danemark (p. 2146).

Avis aux importateurs et aux exportateurs et *avis* n° 483 de l'office des changes relatif aux importations et aux exportations de marchandises en provenance et à destination de l'étranger (additif) (p. 2146).

Statistique mensuelle des vins (janvier 1952) (rectificatif) (p. 2146).

Annonces (p. 2147).

AVIS AUX ABONNES

Les troisième et quatrième cahiers (pp. 65 à 128) de la **table annuelle de 1951 (édition lois et décrets)** sont joints au présent numéro; les premier et deuxième cahiers ont fait l'objet d'un envoi spécial effectué le 17 février 1952.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret du 20 février 1952 relatif à l'exercice des attributions du président du conseil des ministres pendant l'absence de M. Edgar Faure.

Le président du conseil des ministres,

Vu l'article 51 de la Constitution;

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — Pendant la durée du déplacement à l'étranger de M. Edgar Faure, sont délégués à M. Henri Queuille, vice-président du conseil, ministre d'Etat, les pouvoirs du président du conseil des ministres que celui-ci n'exercera pas en raison de son absence.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 février 1952.

EDGAR FAURE.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Ouverture de crédits spéciaux d'exercice clos.

Par arrêté en date du 15 février 1952, il est ouvert au ministre de l'intérieur, en augmentation des restes à payer de l'exercice clos 1949, des crédits spéciaux s'élevant à la somme totale de 320.212 F, montant de nouvelles créances constatées sur cet exercice.

Administration centrale.

Par arrêté du 19 février 1952, M. Rochat-Guille (André), ancien élève de l'école nationale d'administration, promotion « Europe », nommé administrateur civil de 3e classe, 1er échelon, au ministère de l'intérieur et titularisé à compter du 1er janvier 1952 dans le grade correspondant par arrêté du 17 janvier 1952, est reclassé, compte tenu de ses services militaires, administrateur civil de 3e classe, 2e échelon, à compter du 27 janvier 1952.

Par arrêté du 16 février 1952, les secrétaires d'administration stagiaires dont les noms suivent sont titularisés en qualité de secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon:

M. Blanc (Claude), à compter du 1er octobre 1951.
M. Carrère (Gilbert), à compter du 1er septembre 1951.
M. Chambraud (Robert), à compter du 15 juillet 1951.
M. Jaegy (Muguette), à compter du 1er septembre 1951.
M. Segond (Henri), à compter du 1er octobre 1951.
M. Tisserand (Jean), à compter du 1er septembre 1951.

Par arrêté du 16 février 1952, M. Cayet (Alain), secrétaire d'administration stagiaire, est titularisé en qualité de secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, à compter du 1er septembre 1951.

Par arrêté du 16 février 1952, M. Pandraud (Robert), secrétaire d'administration stagiaire, est titularisé en qualité de secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, à compter du 1er octobre 1951.

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêté du 16 février 1952, Mlle Bonnassieux (Yvonne), agent de bureau de 4e classe du cadre complémentaire à la préfecture de la Loire, est placée en position de service détaché en qualité de secrétaire administratif stagiaire à ladite préfecture, pour une période d'un an, à compter du 1er novembre 1950.

Par arrêté du 16 février 1952, M. Lavoue (Raymond), agent de bureau de 4e classe du cadre complémentaire à la préfecture de la Loire, est placé en position de service détaché en qualité de secrétaire administratif stagiaire à ladite préfecture, pour une période d'un an, à compter du 1er novembre 1950.

Par arrêté du 16 février 1952, Mlle Peyronnet (Louise), agent de bureau de 1re classe du cadre complémentaire à la préfecture de la Loire, est placée en position de service détaché en qualité de secrétaire administratif stagiaire à ladite préfecture, pour une période d'un an, à compter du 1er novembre 1950.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Cabinet du secrétaire d'Etat à l'air.

Le secrétaire d'Etat à l'air,

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels, modifié par le décret du 21 août 1951;

Vu l'arrêté du 21 janvier 1952 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat à l'air,

Arrête:

Art. 1er. — Est nommé au cabinet du secrétaire d'Etat à l'air:

Chargé de mission.

M. Jacques Larpent.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui aura effet à compter du 20 janvier 1952, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 février 1952.

PIERRE MONTEL.

Administration centrale de l'air.

Par arrêté du 16 février 1952, Mme Hugay (Marcelle), employée de bureau dactylographe, 4e échelon, de l'administration centrale du secrétariat d'Etat à l'air, est détachée, en la même qualité, auprès du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, pour une durée d'un an, à compter du 1er octobre 1951, dans les conditions fixées par les articles 97 à 112 de la loi du 19 octobre 1946.

Par arrêté du 16 février 1952, à compter du 2 octobre 1951, M. Fertandin (Lucien), chef d'équipe professionnel à l'atelier industriel de l'aéronautique de Casablanca, est placé en position de détachement pour une durée maximum de six mois (exercice d'un mandat syndical).

Ecole polytechnique.

Par arrêté du 5 février 1952, les membres du corps enseignant de l'école polytechnique dont les noms suivent sont nommés à la classe exceptionnelle de leur emploi:

(Pour la période du 1er janvier 1948 au 30 septembre 1950.)

M. Dubrisay (René), professeur de chimie à discipline principale

(A compter du 1er octobre 1950.)

M. Chapellon (Jacques-Jean-Marie), professeur d'analyse à discipline principale.

(A compter du 1er juin 1951.)

M. Lamothe (André-Fernand), directeur des études.

Admissions à l'honorariat (études et fabrications d'armement).

Par décision en date du 11 février 1952 et en application des dispositions de l'article 23 de la loi du 8 janvier 1925, les ingénieurs de réserve rayés des cadres ci-dessous désignés sont admis à l'honorariat de leur grade à compter du jour de leur radiation.

Corps des ingénieurs militaires des fabrications d'armement.

Avec le grade d'ingénieur en chef de 2e classe honoraire.

M. Gomes (Isaac-Maurice).

Avec le grade d'ingénieur principal honoraire.

M. Stiassnie (Gilbert-Maxime).

Avec le grade d'ingénieur de 1re classe honoraire.

M. Anceau (Jean-Marc-Marcel).
M. Cousin (Fernand-Victor-Emile).

Avec le grade d'ingénieur de 2e classe honoraire.

M. Trubert (René-Eugène-Léon).

Corps des ingénieurs de travaux d'armement.

Avec le grade d'ingénieur de 2e classe honoraire.

M. Demaux (Maurice-Georges).
M. Barde (Léon-Henri).

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté du 29 janvier 1952, la démission de son emploi offerte par Mlle Pommier (Maryse), commis administratif à la direction centrale de l'intendance, sous-direction de l'habillement à Paris, est acceptée à la date du 1er janvier 1952.

Par arrêté en date du 4 février 1952, les employés auxiliaires temporaires des services extérieurs relevant du service de santé militaire dont les noms suivent sont titularisés dans le cadre complémentaire de bureau et nommés, à compter du 1er juillet 1951, aux classes ci-après:

10e RÉGION

Agent de bureau de 5e classe.

Mme Tabet, née Boazis (Camille).

TUNISIE

Agent de bureau de 3e classe.

M. Griesser (Camille).

Ces titularisations restent subordonnées aux résultats des examens médicaux visés à l'article 10 du décret n° 47-1456 du 5 août 1947.

Par arrêté du 9 février 1952, la nomination de M. Hachemi ben Ali Seghaier, comme agent de bureau de 1re classe du cadre complémentaire, prononcée par arrêté du 18 août 1949, pour compter du 1er juillet 1949, est reportée au 1er juillet 1947 (régularisation).

Travaux de l'air.

Par arrêté en date du 8 février 1952, la prolongation d'activité de deux ans prévue par l'article 2 du décret du 18 décembre 1948 est accordée à M. Humbert (Victor), chef de travaux de l'air, à compter du 25 avril 1952.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Décret n° 52-178 du 19 février 1952 portant création et fixation des dispositions générales des examens publics prévus par la loi du 4 août 1942, modifiée, relative à la délivrance des diplômes professionnels.

Le président du conseil des ministres,

Vu la loi du 25 juillet 1919 sur l'organisation de l'enseignement technique industriel et commercial;

Vu les lois du 4 août 1942 et du 4 octobre 1943 validées relatives à la délivrance des diplômes professionnels;

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale et du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale (enseignement technique, jeunesse et sports),

Décrète:

Art. 1er. — Sont institués des examens publics en vue de la délivrance de diplômes professionnels qui porteront le nom de brevets de technicien.

Ces examens contrôlent une connaissance pratique et complète des techniques relatives à des spécialités qui seront fixées par arrêtés ministériels.

Le diplôme délivré au candidat reçu portera l'indication de la spécialité sanctionnée.

Art. 2. — Chaque examen comprend des épreuves pratiques et des épreuves de culture générale obligatoires. Il peut comprendre d'autres épreuves suivant les spécialités.

Les épreuves pratiques obligatoires sont:

1° Une épreuve principale d'atelier ou de laboratoire selon la spécialité;

2° Une épreuve complémentaire de laboratoire ou d'atelier;

3° Une épreuve de dessin technique ou de technologie.

Les épreuves de culture générale comprenant des épreuves écrites, à savoir:

Une épreuve de français consistant principalement dans la rédaction d'un rapport technique (durée: trois heures);

Deux ou trois épreuves portant sur les matières du programme (durée: deux ou trois heures).

Elles peuvent comporter aussi des épreuves orales portant au moins sur les matières du programme qui n'ont pas donné lieu à des épreuves écrites.

Pour les spécialités qui exigent un stage obligatoire dans un établissement industriel ou un laboratoire, l'épreuve de présentation et la discussion du rapport de stage figurent parmi les épreuves orales.

Art. 3. — Les épreuves, notées de 0 à 20, seront affectées de coefficients choisis de manière que la somme des coefficients des épreuves pratiques soit comprise entre 50 et 65 p. 100 de la somme des coefficients de toutes les épreuves.

Les épreuves pratiques sont subies en premier lieu et sont éliminatoires.

Les candidats ayant obtenu une moyenne de 12 pour l'ensemble des épreuves pratiques sont déclarés admissibles aux épreuves écrites et orales.

Les candidats ayant obtenu une moyenne de 10 pour l'ensemble des épreuves sont déclarés admis.

Toute note inférieure à 5 peut entraîner l'élimination par décision du jury.

Art. 4. — Il est prévu, en principe, pour chaque spécialité, un seul centre d'examen par académie.

Toutefois, le ministre chargé de l'enseignement technique peut décider, sur proposition du recteur, l'ouverture de plusieurs centres par académie pour les épreuves écrites. Il peut aussi décider de grouper en un centre unique les candidats de plusieurs académies.

Art. 5. — Les sujets des épreuves, communs pour toute la France, sont choisis par le ministre chargé de l'enseignement technique. Celui-ci arrête également la date et l'horaire des épreuves.

Art. 6. — Les épreuves sont jugées, dans chaque académie ou groupe d'académies, par un jury unique désigné par le ministre chargé de l'enseignement technique et présidé par le recteur ou par son représentant. Ce jury est composé de membres appartenant pour moitié à l'enseignement public, et pour moitié à l'enseignement privé et à la profession intéressée (employeurs ou personnel des cadres).

Le ministre chargé de l'enseignement technique peut, s'il le juge nécessaire pour certaines spécialités, désigner un inspecteur général comme président interacadémique de tous les jurys d'une même spécialité.

Art. 7. — Des arrêtés du ministre chargé de l'enseignement technique fixeront les règlements et les programmes particuliers à chaque spécialité.

Art. 8. — Le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat (enseignement technique) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 février 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,

ANDRÉ MARIE.

Le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale (enseignement technique, jeunesse et sports),

JEAN MASSON.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret n° 52-112 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat aux travaux publics.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 janvier 1952: page 1181, article 3, après: « ...leur signature », lire: « ...et dans les conditions prévues par le décret du 7 août 1950 concernant la délégation de signature accordée au secrétaire général à l'aviation civile et commerciale ».

MINISTERES DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Administration centrale des finances.

Par arrêté du 16 février 1952:

M. Godefroy (Jean), employé de bureau de 4e échelon à l'administration centrale des finances, est, pour la période du 1er janvier 1947 au 14 janvier 1948, placé en service détaché auprès de la Société nationale des chemins de fer français.

M. Audoire (Louis), employé de bureau de 4e échelon à l'administration centrale des finances, est, pour la période du 1er janvier 1947 au 31 mai 1948, placé en service détaché auprès de la Société nationale des chemins de fer français.

Administration centrale des affaires économiques.

Par arrêté du 5 février 1952, M. Clouet (Jean), administrateur civil de 3e classe (1er échelon) à l'administration centrale du ministère des affaires économiques, est reclassé, compte tenu de la totalité de ses services militaires, au 2e échelon de son grade.

Le présent arrêté prend effet à compter du 10 novembre 1951.

Caisse des dépôts et consignations.

Par arrêté du 16 février 1952, Mme Frager, agent supérieur de 3e classe, 4e échelon, à la caisse des dépôts et consignations, est détaché pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 16 novembre 1951, auprès de l'office national de la navigation.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Agrément d'un générateur d'acétylène.

Par arrêté en date du 26 février 1952, est agréé sous le n° 223 le générateur d'acétylène, type G 15, à contact et à haute pression, construit par la Société Volcan, 133, boulevard de Créteil, à Saint-Maur (Seine), tel qu'il est défini par les plans et l'état descriptif joints au dossier d'agrément.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Réglementation sanitaire de l'importation et du transit des animaux vivants des espèces bovine, ovine, caprine et porcine en provenance de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 février 1952: page 1779, article 5, 2e alinéa, au lieu de: « ...de plus, les laissez-passer mentionnés au titre II de l'article 3 », lire: « ...les laissez-passer mentionnés au titre III de l'article 3 ».

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Approbation des statuts de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 15 février 1952, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste d'entreprise ci-après:

Mutuelle du personnel de la caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire à Angers, 26, rue de Brissac, n° 49-500.

DÉPARTEMENT DU NORD

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 15 février 1952, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après:

Société mutualiste du comité familial groupe H. L. M. Cabanis, n° 59-2559, à Fives-Lille, 48, rue Edouard-Vaillant.

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENTS DU CALVADOS ET DE LA SEINE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale, en date du 15 février 1952, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Société mutualiste des fonctionnaires, agents et employés des administrations de l'Etat, des départements et communes de France, n° 14-107, à Caen, avec la société mutualiste dite. Mutuelle générale des préfectures, n° 75-1416, à Paris.

Administration centrale.

Par arrêté du 5 janvier 1952:

1° Il a été mis fin, à compter du 1er février 1952, au détachement auprès du ministère des affaires étrangères (service des affaires allemandes et autrichiennes) de M. Andrez (Robert), administrateur civil de 2e classe;

2° L'intéressé a été réintégré dans un cadre d'origine et affecté au gouvernement général de l'Algérie à compter de la même date.

Par arrêté du 24 janvier 1952, Mlle Savel, agent supérieur de 2e classe, a été nommée agent supérieur de 1re classe (1er échelon), à compter du 1er janvier 1952.

Par le même arrêté, M. Lerolle, agent supérieur de 3e classe, a été nommé agent supérieur de 2e classe (1er échelon), à compter du 1er janvier 1952.

Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre.

Par arrêté du 16 février 1952, Mlle Ménard (Marguerite), commis des services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre, est placée en position de détachement, pour la période du 1er juillet au 15 octobre 1951, auprès du ministre des affaires étrangères (service des affaires allemandes et autrichiennes).

Mlle Ménard est réintégrée dans son cadre d'origine en qualité de commis principal de 3e classe (indice 185) des services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre, à compter du 16 octobre 1951.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Administrateurs.

Par arrêté en date du 12 février 1952, M. Lasserre (André), administrateur en chef, 3e échelon, de la France d'outre-mer, en service détaché au Cameroun en qualité de directeur des affaires économiques et du plan, est placé dans la position de mission dans la métropole, à compter du 12 janvier 1952 et jusqu'au 28 janvier 1952 inclus, pour assister au conseil d'administration de l'Enelcam et étudier, en liaison avec le département, diverses questions intéressant le territoire.

Administration générale.

Par arrêté en date du 7 février 1952, M. Peyronnet (Jean-Pierre), rédacteur de 1re classe avant trois ans d'administration générale d'outre-mer, est rayé, sur sa demande, des contrôles du cadre d'administration générale d'outre-mer.

Par arrêté en date du 17 février 1952, M. Lambolez (Roland), sous-chef de bureau de 2e classe d'administration générale d'outre-mer, est maintenu en service détaché auprès de la caisse centrale de la France d'outre-mer pour une période de trois ans, à compter du 10 octobre 1951.

Les retenues de 6 p. 100 pour pension auxquelles est astreint M. Lambolez au profit de la caisse de retraites de la France d'outre-mer et la contribution complémentaire à laquelle est tenue la caisse centrale de la France d'outre-mer envers le même organisme seront versées conformément à la réglementation en vigueur.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 14 février 1952, M. Vaillant (Pierre-Louis), sous-directeur, 2e échelon, depuis le 25 juillet 1950, est nommé sous-directeur, 3e échelon, pour compter du 25 janvier 1952.

Eaux et forêts.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 14 février 1952, M. Mariaux (Alain), inspecteur de 2e classe des eaux et forêts outre-mer, a été placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans traitement pour une période de trois mois, à compter du 14 janvier 1952.

Office de la recherche scientifique.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 21 janvier 1952, M. Balandier (Georges), chargé des recherches de l'office de la recherche scientifique outre-mer, placé en service détaché auprès de l'institut d'études centrafricaines, est réintégré dans son cadre d'origine, à compter du 31 décembre 1951, et placé en disponibilité pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 1952.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 12 février 1952, M. Moreau (Louis), chargé de recherches de 3e classe de l'office de la recherche scientifique outre-mer, est placé en service détaché auprès du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française (direction générale de l'enseignement), du 1er janvier 1952 au 1er août 1954.

Météorologie.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 14 février 1952, ont été titularisés à la 4e classe avant deux ans du grade d'ingénieur adjoint des travaux météorologiques les ingénieurs adjoints stagiaires dont les noms suivent:

A compter du 21 avril 1950: M. Rougeolles (Marcel).

A compter du 26 septembre 1951: M. Ranaivoson (Raymond).

A compter du 9 janvier 1952: M. Vivant (André).

Les rappels d'ancienneté pour services militaires ci-après ont été constatés au profit de:

M. Rougeolles (Marcel), rappels pour services militaires conservés un an.

M. Vivant (André), rappels pour services militaires conservés un an.

Transmissions.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 12 février 1952, M. Spormeyeur, inspecteur principal de 1re classe du cadre général des transmissions d'outre-mer, a été placé dans la position de mission à Genève, pour compter du 16 août 1951 et pendant une durée maximum de quatre mois en vue de représenter le territoire de Madagascar au sein de la délégation des territoires d'outre-mer à la conférence extraordinaire des radiocommunications de Genève.

PROMOTIONS

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 janvier 1952: page 117, 1re colonne, 30e, 31e et 32e ligne, au lieu de: « M. Girand (Hyppolyte) (rappels pour services militaires conservés 7 mois 26 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelon) », lire: « M. Girand (Hyppolyte) (rappels pour services militaires conservés 7 mois 26 jours) ».

Travaux publics.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 14 janvier 1952, M. Bouyer (Emile), ingénieur hors classe des travaux publics de la France d'outre-mer, a été admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 11 mars 1952, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 7 février 1952:

1° Les candidats dont les noms suivent, admis au concours direct pour l'accession au grade d'ingénieur adjoint stagiaire des travaux publics de la France d'outre-mer (session 1951) ont été nommés ingénieurs adjoints de 4e classe stagiaires dans les conditions indiquées aux articles 2°, 3° et 4° ci-après:

MM. Hardi (Louis), Baella (Jacques), Cadènes (Jean), Fayard (Pierre), Brou (Bernard), Le Clainche (Bernard), Bourdeille (Guy), Mollard (Gilbert), Poilleux (Jean), Py (Emilien), Baillon (Jacques), Passani (Paul), Bitaudeau (André), Fées (Jacques), Gironde (Pierre), Masquida (Guy), Salaun (Jean), Serrat (Pierre), Petit (Michel), Coutinie (Robert), Millischer (Dominique), Pichon (Henri), Villas (Bernard), Dupouey (Jean-Marie), Rabillon (Henri).

2° Sous réserve des dispositions de l'article 3° ci-dessous les présentes nominations auront effet à compter de la veille de l'embarquement des intéressés à destination de leurs territoires d'affectation et sous réserve également qu'ils aient satisfait à la loi sur le recrutement de l'armée et soient reconnus aptes au service outre-mer.

3° Les dispositions de l'article 2° du présent arrêté ne sont pas applicables à:

MM. Bitaudeau et Brou, adjoints techniques des travaux publics de la France d'outre-mer.
Millischer et Pichon, ingénieurs contractuels.
Poilleux et Py, adjoints techniques des ponts et chaussées.
Bassani, adjoint technique du service vicinal de la ville de Toulon.
Rabillon, ingénieur adjoint stagiaire des travaux publics de la France d'outre-mer.

MM. Bitaudeau, Brou, Millischer et Pichon, sont nommés pour compter de la date du présent arrêté.

M. Poilleux, Py et Passani sont nommés pour compter de la date à laquelle ils seront mis à la disposition du département par leur administration d'origine.

M. Rabillon est nommé pour compter du 4 janvier 1952, veille de son embarquement.

4° MM. Baillon, Cadènes, Gironde, Le Clainche, Petit, Rabillon et Villas, qui ont bénéficié de l'allocation spéciale pendant leurs études, sont tenus de servir dans le cadre général des travaux publics de la France d'outre-mer, pendant huit années consécutives, sauf application à leur encontre des dispositions de l'article 4 du décret du 16 octobre 1948.

MINISTERE DE LA MARINE MARCHANDE

Décret du 20 février 1952 chargeant le ministre de l'intérieur de l'intérim du ministère de la marine marchande.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres,

Vu les articles 45 et 46 de la Constitution de la République française,

Décrète:

Art. 1er. — M. Brune, ministre de l'intérieur, est chargé de l'intérim du ministère de la marine marchande pendant l'absence de M. André Morice.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 février 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

EDGAR FAURE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret du 20 février 1952 chargeant le ministre d'Etat de l'intérim du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres,

Vu les articles 45 et 46 de la Constitution de la République française,

Décrète:

Art. 1er. — M. François Mitterrand, ministre d'Etat, est chargé de l'intérim du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, pendant l'absence de M. Eugène Claudius-Petit.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 février 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

EDGAR FAURE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Prix de vente d'une brochure.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 20 février 1952, pris en application des dispositions de l'article 2 du décret du 21 mars 1917, portant création du bureau de vente des documents et photographies établis par le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, le prix de vente de la brochure (n° 51.202 du 10 décembre 1951) intitulée: « Alimentation en eau potable. Protection contre l'incendie », est fixé à 50 F l'exemplaire, port et emballage en sus.

Il sera consenti une remise de 20 p. 100 aux parties prenantes ci-après:

Editeurs et libraires patentés (pour tout achat supérieur à neuf exemplaires);

Administrations publiques;

Services nationalisés.

Nota. — Cette brochure est en vente au bureau de vente des publications et photographies du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, 2, rue Gœthe, à Paris (16e), et à la cité administrative, avenue du Parc-de-Passy, à Paris (16e).

Pour toute expédition, payement préalable de 75 F par exemplaire demandé, soit par versement ou virement au compte postal 9[illegible] Paris, ouvert au nom du régisseur des recettes du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, 2, rue Gœthe, à Paris (16e), soit par chèque bancaire émis à son ordre. Il n'est pas fait d'envoi contre remboursement.

Tableau d'avancement, de l'année 1951, pour le grade de chef de groupe titulaire de l'administration centrale.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 18 février 1952, sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade de chef de groupe titulaire de l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, valable pour l'année 1951, les commis titulaires dont les noms suivent:

1 MM. Pointet (Maurice).
2 Melazza (François).
3 Bauduin (Henri).
4 Mercier (René).
5 Mlles Kœnig (Paulette).
6 Lamalle (Raymonde).
7 M. Cristiani (Hyacinthe).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Année 1952

Ordre du jour du lundi 25 février 1952.

A quinze heures. — 1re Séance publique

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Vote de la proposition de loi (n° 585) de MM. Frédéric-Dupont et Léon Noël tendant à faire bénéficier les combattants d'Indochine et de Corée de toutes les dispositions relatives aux combattants. (Nos 1960-1992. — M. Commentry, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Suite de la discussion d'urgence du projet de loi (n° 2490) relatif à la variation du salaire minimum national interprofessionnel garanti, en fonction du coût de la vie. (N° 2642. — M. Robert Coutant, rapporteur.)

A vingt et une heures. — 2e Séance publique

Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la première séance.

Commission des affaires économiques.

Séance du mercredi 20 février 1952.

Présents. — MM. Caliot (Olivier), Catrice, Chatenay, Costes (Alfred) (Seine), Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Mme Estachy, MM. Evrard, Gaumont, Gazier, Georges (Maurice), Guichard, Guitton (Antoine) (Vendée), Hugues (Joseph-André) (Seine), Jarrosson, Lebon, Le Roy Ladurie, Morève, Ouedraogo Mamadou, Penoy, Plantevin, Mme Poinso-Chapuis, MM. Quénard (André) (Indre-et-Loire), Ramonet, Sauer, Vais (Francis).

Excusés. — MM. Billiemaz, Pierre-Olivier Lapie.

Suppléants. — MM. Lalle (de M. Blachette), Waesner (de M. André Denis).

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 20 février 1952.

Présents. — MM. Bardoux (Jacques), Barrès, Billotte, Bouhey, Chambrun (de), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Pierre Col, Denis (André) (Dordogne), Faure (Maurice) (Lot), Fouchet, Gaborit, Giovoni, Jaquet (Gérard) (Seine), Mayer (Daniel) (Seine), Mutter (André), Naegelen (Marcel), Palewski (Gaston) (Seine), Pupat, Raymond-Laurent, Reille-Soult, Rosenblatt, Schneiter, Vendroux (Jacques).

Suppléants. — MM. Pierre André (de M. Aumeran), Marcel Noël (de M. Billoux), Robert Manceau (de M. Bonte), Dufour (de M. Cachin), Mora (de Mme Sportisse).

Commission de l'éducation nationale.

Séance du mercredi 20 février 1952.

Présents. — MM. Bêche (Emile), Billères, Binot, Boutavant, Deixonne, Delachenal, Mlle Dienesch, MM. Doutrellot, Ducos, Faraud, Gau, Guérard, Guitton (Antoine) (Vendée), Halleguen, Kir, Lacombe, Mme Lempereur, MM. Léotard (de), Michaud (Louis) (Vendée), Preiot, Raingeard, Tony Révillon, Schmittlein, Thibault, Vais (Francis).

Suppléants. — MM. Pantaloni (de M. de Baudry d'Asson), Durbet (de M. Bourgeois), Pinvidic (de M. Flandin), Gaumont (de M. Gillot), Mme Grappe (de Mlle Marzin), MM. Chatenay (de M. Priou), Arnal (de M. Rincent).

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 20 février 1952.

Présents. — MM. André (Adrien) (Vienne), Barbier, Barrier, Bartot, Béné (Maurice), Cayeux, Charret, Chassaing, Christiaens, Cordonnier, Mme François, MM. Fredet (Maurice), Frugier, Grousseaud, Huel, Lacaze, Mme de Lipkowski, MM. Mazuez (Pierre-Fernand), Mora, Noël (Marcel) (Aube), Olmi, Pinvidic, Pluchet, Mmes Poinso-Chapuis, Prin, Rabaté, MM. Raingeard, Regaudie, Mme Roca, M. Rougier.

Suppléants. — Mme Lefebvre (de M. Conombo), MM. Moisan (de M. Ranaivo), Vjllard (de M. Sauvajon), Mme Estachy (de Mme Vermeersch).

Commission de l'intérieur.

Séance du mercredi 20 février 1952.

Présents. — MM. Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Brahimi (Ali), Carlini, Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Cordonnier, Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Demusois, Dorey, de Gaulle, Genton, Mme Grappe, MM. Haumesser, Nenon, Pantaloni, Quilici (Oran), Quinson (Antoine) (Seine), Rabier, Ribère (Marcel) (Alger), Schaff, Serafini, Small, Tirolien, Valle (Jules), Véry (Emmanuel).

Excusé. — M. Fonlupt-Esperaber.

Suppléants. — MM de Gracia (de M. Guthmuller), Jacques Chevallier (de M. Blachette).

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 20 février 1952.

Présents. — Mme Bastide (Denise) (Loire), MM. Benbahmed (Mostefa), Carlini, Chamant, Defos du Rau, Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Duveau, Félice (de), Gautier, Girard, Grimaud (Henri) (Isère), Grimaud (Maurice) (Loire-Inférieure), Grousseaud, Isorni, Lacaze, Lefranc, Mignot, Minjoz, Moatti, Montillot, Moro-Giafferri (de), Puy, Mme Rabaté, MM. Rolland, Rollin (Louis), Silvandre, Teitgen (Pierre-Henri), Wasmer (Joseph).

Suppléants. — MM. Caillet (de M. Bendjelloul), Tanguy Prigent (de M. Brufod), Maillhe (de M. Coudert), Jaquet (de M. Depreux), Gau (de M. Guissou), Mancey (de M. Kriegel-Valrimont), Benoist (de M. Mazon), Boutavant (de M. Muller), Evrard (de M. Sissoko).

Commission de la marine marchande et des pêches.

Séance du mercredi 20 février 1952.

Présents. — MM. Bissol, Bourdelles, Dupuy (Marc), Febvay, Gaborit, Gracia (de), Gravoille, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Halleguen, Heuillard, Michaud (Louis) (Vendée), Mora, Nigay, Ramarony, Savary, Schmitt (René) (Manche), Signor.

Suppléants. — Mme Estachy (de M. Cermolacce), MM. Coudray (de M. Siefridt), Golvan (de M. Bignon).

Assistait, en outre, à la séance. — M. Mazier, rapporteur spécial de la commission des finances.

Commission des moyens de communication et du tourisme.

Séance du mercredi 20 février 1952.

Présents. — MM. Arnal, Barbier, Barthélemy, Benoit (Alcide) (Marne), Bichet, Coulon, Couston (Paul), Febvay, Golvan, Gracia (de), Hennequelle, Lemaire, Litalien, Mariel (Louis) (Haute-Savoie), Médecin, Montjou (de), Nigay, Noël (Marcel) (Aube), Penoy, Regaudie, Schaff, Serafini, Sibué, Tirolien.

Commission des pensions.

Séance du mercredi 20 février 1952.

Présents. — MM. Badie, Cherrier, Deboeuf, Deveny, Dicko (Hamadoun), Dixmier, Draveny, Forcinal, Mme Guérin (Rose), MM. Guislain, Le Coutaller, Liautey (André), Mme de Lipkowski, MM. Magendie (Edmond), Mekki, Mouchet, Pradeau, Rosenblatt, Tourné.

Suppléants. — MM. Quinson (de M. Bignon), Lenormand (de M. Casanova), Goudoux (de M. Moutoni), Mancey (de Mme Péri), Alphonse Denis (de M. Dufour), Mme Laissac (de M. Jean Léon).

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du mercredi 20 février 1952.

Présents. — MM. Brault, Cavelier, Chupin, Coudray, Bassault (Marcel), Degoutte, Florand, Garet (Pierre), Gaubert, Gernez, Gravoille, Guiguen, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Le Coutaller, Lefèvre (Raymond) (Ardennes), Lenormand (André), Le Roy Ladurie, Nisse, Pelire, Prot, Rousselot, Saint-Cyr, Secrétain, Schmitt (René) (Manche), Siefridt, Triboulet.

Excusés. — MM. Crouzier, Halbout, Prache.

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du mercredi 20 février 1952.

Présents. — MM. Antier, Barthélemy, Benoist (Charles) (Seine-et-Oise), Bettencourt, Caillavet, Coffin, Bronne, Duveau, Fourcade (Jacques), July, Laforest, Lenormand (Maurice), Magendie (Edmond), Malbrant, Manceau (Robert) (Sarthe), Molinatti, Tony Révillon, Said Mohamed Cheikh, Sanogo Sekou, Savary, Silvandre.

Suppléants. — MM. Bayrou (de M. Hénault), Cavelier (de M. Devinat), Genton (de M. Fabre).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 20 février 1952.

Présents. — MM. Arbellier, Besset, Caillet (Francis), Coutant (Robert), Deboudt (Lucien), Degoutte, Durbet, Gazier, Joubert, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Linet, Maillé, Meck (Henri), Musmeaux, Paquet, Paul (Gabriel), Pluchet, Renard (Adrien) (Aisne), Sion, Vallon (Louis), Viatte.

Suppléants. — MM. Dorey (de M. Bouxom), Draveny (de M. Segelle), Penoy (de M. Duquesne).

Convocation de commission.

La sous-commission, chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale (art. 71 de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947), se réunira le mercredi 20 février 1952, à quinze heures (local du 5e bureau):

Compte rendu de la mission effectuée en Indochine par une délégation de la sous-commission.

Réunions de commissions du jeudi 21 février 1952.

Commission du suffrage universel du règlement et des pétitions, à dix heures. — Local n° 219.

Commission de la presse, sous-commission du cinéma, à quinze heures trente. — Local n° 232.

Commission de la presse, 14e sous-commission du cinéma, à quinze heures quinze. — Local n° 230.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Année 1952

Ordre du jour du jeudi 21 février 1952.

A quinze heures trente. — Séance publique

1. — Vérification de pouvoirs:

2e bureau. — Département de la Corrèze: élection de M. Jaubert en remplacement de M. François Labrousse, décédé. — M. Variot, rapporteur.

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédits sur l'exercice 1951 (Finances) en vue de l'assistance économique à la Yougoslavie. (Nos 58 et 75, année 1952. — M. Emilien Lieutaud, rapporteur; et n° , année 1952. — Avis de la commission des affaires étrangères. — M..., rapporteur.)

3. — Discussion de la question orale avec débat suivante:

M. Jacques Debû-Bridel signale à M. le ministre de l'industrie et de l'énergie la légitime émotion soulevée par la situation des studios de cinéma de Joinville et Saint-Maurice, menacés par la crise que subit actuellement l'industrie cinématographique française; il lui demande quelles mesures il compte prendre pour protéger cette industrie nationale contre la concurrence étrangère, notamment par la refonte de la législation du fonds d'aide et la réforme de l'Office.

4. — Discussion de la question orale avec débat suivante:

M. Jules Pouget demande à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme quelle est la politique de son département ministériel concernant: 1° l'entretien et l'amélioration du réseau routier français et le plan de financement envisagé pour cette amélioration en fonction des crédits budgétaires et des taxes instituées par le projet de loi portant coordination du rail et de la route; 2° l'aménagement de la route quant à la visibilité, la signalisation, l'entretien des trottoirs et des bas-côtés, les servitudes *non ædificandi* le long des routes et aux carrefours, la transformation des passages à niveau ou leur suppression partielle; 3° le retard de la commission chargée de reviser le code de la route et de l'adapter aux besoins actuels, soit en précisant les prescriptions déjà existantes, soit en indiquant celles à envisager pour obtenir le respect de ce code et sanctionner les infractions à celui-ci; 4° la définition des responsabilités pénales et civiles des usagers de la route, à la suite de la parution du décret n° 51-1049 du 29 août 1951, relatif à la police de la circulation et du roulage, et la possibilité d'écarter les sanctions abusives concernant le retrait du permis de conduire par les autorités préfectorales.

Documents mis en distribution le jeudi 21 février 1952.

N° 61. — Proposition de résolution de M. Méric tendant à réaliser les travaux permettant d'assurer la défense de la région toulousaine contre les inondations.

N° 62. — Rapport de M. Raymond Bonnefous sur la proposition de loi tendant à modifier le statut général des fonctionnaires et à préciser que la poliomyélite donne droit au congé de longue durée.

N° 63. — Rapport de M. Carcassonne sur le projet de loi tendant à ratifier le traité instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier.

N° 64. — Avis de M. Armengaud sur le projet de loi tendant à ratifier le traité instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier.

N° 66. — Proposition de loi de M. Armengaud tendant à compléter la loi portant à dix-huit mois la durée du service militaire.

N° 67. — Rapport de M. Jean de Gouyon relatif au déclassement des hôpitaux militaires de Marnia, Saïda et Tizi-Ouzou.

N° 68. — Proposition de loi de M. Bertaud tendant à modifier la loi relative au renouvellement des concessions funéraires.

N° 69. — Proposition de résolution de M. Bertaud tendant à modifier la loi relative au renouvellement des concessions funéraires.

N° 70. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 136 du code de la pharmacie (biberons à tube et tétines).

N° 71. — Projet de loi tendant à ratifier l'accord concernant la sécurité sociale des bateliers rhénans.

N° 72. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à commémorer l'armistice du 8 mai 1945.

N° 73. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à supprimer la condition de résidence exigée pour l'éligibilité aux conseils de prud'hommes.

N° 75. — Rapport de M. Emilien Lieutaud sur le projet de loi portant ouverture de crédits en vue de l'assistance économique à la Yougoslavie.

N° 76. — Rapport de M. Bertaud sur le projet de loi relatif à la procédure de codification des textes concernant le service des postes, télégraphes et téléphones.

N° 77. — Rapport de M. Razac sur la proposition de loi relative à l'heure de la reprise du travail du vendredi après-midi pour les musulmans.

N° 81. — Avis de M. Jean Maroger sur le projet de loi tendant à ratifier le traité instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier.

N° 82. — Proposition de résolution de M. Michel Debré tendant à ne prendre aucun engagement en matière d'armée européenne sans une discussion préalable devant le Conseil de la République.

Commissions des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Séance du mercredi 20 février 1952.

Présents. — MM. Argenlieu (Philippe-Thierry d'), Calonne (Nestor), Enjalbert, Franceschi, Jacques Gadoin, Loison, Longchambon, Patenôtre (François), Rochereau, Siaut, Villoutreys (de).

Excusés. — MM. Brousse, Cordier (Henri), Naveau, Lemaire (Marcel).

Suppléant. — M. Le Basser (de M. Gander [Lucien]).

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 20 février 1952.

Présents. — MM. André (Louis), Bataille, Bels, Brettes, Capelle, Darmanthé, Doussot (Jean), Driant, Dulin, Durand (Jean), Durieux, Geoffroy (Jean), Fournier (Bénigne), Gravier (Robert), Hœffel, Le Bot, Lemaire (Marcel), Naveau, Pascaud, Pinsard, Pontbriand (de), Restat, Tucci, Voyant.

Suppléant. — M. Brousse (de M. Delorme).

Convocation de commission.

La commission des affaires étrangères se réunira le vendredi 22 février 1952, à quinze heures (salon de la commission):

Examen pour avis du projet de loi (n° 58, année 1952) portant ouverture de crédits sur l'exercice 1951 en vue de l'assistance économique à la Yougoslavie.

Réunions de commissions du jeudi 21 février 1952.

Commission de la défense nationale, à quinze heures. — Local n° 217.

Commission de l'intérieur, à dix heures trente. — Local n° 221.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, à onze heures. — Local n° 202.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre, à dix heures trente. — Local n° 213.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 21 février 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Ousmane Socé Diop, sénateur, et plusieurs de ses collègues, tendant à rendre applicable aux territoires d'outre-mer la loi n° 48-178 du 2 février 1948 portant aménagement de certaines dispositions de la réglementation des changes et, corrélativement, de certaines dispositions fiscales. (N°s 212 et 326, année 1951. — M. Michard-Pellissier, rapporteur. — Avis de la commission des affaires économiques. — M. Schmitt, rapporteur.)

2. Discussion de la proposition de M. Montrat et des membres du groupe des indépendants d'outre-mer, tendant à inviter le Gouvernement à modifier le décret n° 50-484 du 26 avril 1950. (N°s 30 et 51, année 1952. — M. Schmitt, rapporteur. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Michard-Pellissier, rapporteur.)

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi relatif à l'organisation de la protection des végétaux dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer. (N°s 302, année 1951, et 67, année 1952. — M. Le Brun Kéris, rapporteur.)

4. — Suite de la discussion de la proposition de Mlle Le Ber, MM. Paul Catrice, Jousselin, et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, tendant à demander au Gouvernement de créer un conseil supérieur consultatif de l'éducation outre-mer. (N°s 192, année 1950, 54, année 1951, et 61, année 1952. — M. Paul Catrice, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 21 février 1952.

N° 67 (1). — Rapport par M. Le Brun Kéris, au nom de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts, sur la demande d'avis (n° 302, année 1951) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (Assemblée nationale, n° 1204) relatif à l'organisation de la protection des végétaux dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer.

N° 69. — Proposition de M. Borrey tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles en vue de la restauration du palais de Versailles (renvoyée à la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer).

N° 70 (2). — Proposition de résolution de M. Borrey invitant l'Assemblée nationale à voter une loi organisant dans les territoires et territoires sous tutelle, relevant du ministère de la France d'outre-mer, un service des affaires sociales (renvoyée à la commission des affaires sociales).

N° 72. — Rapport par M. Sylvestre, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 318, année 1951) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (Assemblée nationale, n° 1573) tendant à l'approbation des comptes définitifs du budget local du Togo, exercice 1947, et du budget annexe du chemin de fer du wharf, exercice 1947.

N° 73. — Rapport par M. Sylvestre, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 319, année 1951) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (Assemblée nationale, n° 1576) approuvant le compte définitif du budget local de Madagascar, exercice 1945, et du budget annexe des chemins de fer de Madagascar, exercice 1945.

N° 74 — Rapport par M. Sylvestre, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 320, année 1951) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (Assemblée nationale, n° 1577) approuvant le compte définitif du budget général de l'Afrique occidentale française (exercice 1943).

NOTA. — (1) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 20 février 1952.
(2) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 19 février 1952.

Commission des affaires sociales.

Séance du mercredi 20 février 1952.

Présents. — MM. Borrey, Catrice (Paul), Gervain, La Gravière, Mlle Le Ber, Mme Malroux, MM. Michalet, Milhe-Poutingon, Mme Moreau (Emilienne), MM. Perier, Ton Thai Can.

Excusés. — MM. Alard, Albrand, Mlle Autissier, M. Boiteau, Mme Caffot, MM. Chekkal Daho, Coulibaly, Donnet, Guyard, Lapart, Roclore, Sar Diawar, Soppo Priso, Mmes Tran Van Chuong, Marianne Verger.

Suppléants. — M. Borrey (de M. Zinsou), M. Paul Catrice (de M. Scelles), Mme Malroux (de M. Bégarra), Mme Moreau (de M. Thomas).

Assistaient en outre à la séance. — MM. Jousselin; Dulphy, chef du service des affaires sociales d'outre-mer; Aubin, adjoint de M. Dulphy.

Commission de législation, justice, affaires administratives et domaniales.

Séance du mercredi 20 février 1952.

Présents. — MM. Abdesselam, Antonini, Belabed, Boisdon, Bour (Alfred), de Boysson, Chekkal Daho, Cornet, Junillon, Molais de Narbonne, Nguyen Huy Lai, Pialoux, Polycarpe, Randretsa, Rosenfeld, Sarraut (Omer), Simon, Sousatte.

Excusés. — MM. Chassiot, Cortinchi, Dorange, Jousselin, Lombardo, Morel, Nignan, Pham Van Binh.

Suppléants. — M. de Boysson (de M. Barbé), M. Junillon (de M. Bourgarel), M. Rosenfeld (de M. Mademba), M. Antonini (de M. Michard-Pellissier).

Assistait en outre à la séance. — M. Gaudart.

Commission de politique générale.

Séance du mercredi 20 février 1952.

Présents. — MM. Alduy, Barbé, Boisdon, Coquart, Coubèche Saïd Ali, Michalet, Nguyen Huy Lai, Roulleaux-Dugage.

Excusés. — MM. André (Max), d'Arboussier, Boussenot, Buu Kinh, Corval, Lapart, Laurent-Eynac, Laurin, Longuet, Lozeray, Mitterrand, Soppo Priso, Souvannavong Ourot, Thévenin, Vanier, Ya Doumbia.

Suppléants. — MM. Barbé (de Mlle Lafon), Boisdon (de Mme Lefaucheux), Coquart (de M. Tétau), Coubèche Saïd Ali (de M. Sousatte), Gaignard (de M. Bécart), Michelet (de M. Boukheloua).

Commission des relations extérieures.

Séance du mercredi 20 février 1952.

Présents. — MM. Bidet, Bui The Phuc, Buu Kinh, Coubèche Saïd Ali, Gorse, Lautissier, Nguyen Khac Su, de Peretti, Savi de Tové, Vignes.

Excusés. — MM. Georges Riond, Naroun.

Suppléants. — MM. Gorse (de M. Dumas), Bidet (de M. Rosenfeld), Vignes (de Mme Lefaucheux), de Peretti (de M. Le Brun Kéris), général Delmas (de M. Esnault), Lautissier (de Mlle Autissier).

Assistaient en outre à la séance. — M. le colonel Bichon, président de la commission de la défense de l'Union française; M. René Moreux, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques.

Convocation de commission.

La commission des affaires financières se réunira le vendredi 22 février 1952, à quinze heures, 27, rue du Mont-Thabor, Paris:

I. — Nouvel examen de la proposition (n° 289, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à étendre aux provinces de Madagascar la faculté de recourir à l'emprunt. — M. Thémia, rapporteur.

II. — Examen du projet de rapport de M. Cornet sur la proposition (n° 349, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à attribuer aux territoires des Comores un montant supplémentaire de 50 millions de francs métropolitains, en vue de secours à apporter à la population de l'île d'Anjouan, sinistrée par les cyclones des 22 décembre 1950 et 28 novembre 1951.

III. — Examen de la demande d'avis (n° 323, année 1951) concernant le mode de fixation du franc C. F. A. — M. Sylvestre, rapporteur.

IV. — Examen de la demande d'avis (n° 324, année 1951) concernant la mode de fixation du franc C. F. A. — M. Sylvestre, rapporteur.

V. — Examen du projet de rapport de M. Thémia sur la proposition de résolution (n° 141, année 1950) tendant à l'aménagement du régime fiscal dans les D. O. M.

VI. — Etude de la proposition (n° 306, année 1949) concernant l'organisation rationnelle de l'économie de l'Union française.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministères des finances, des affaires économiques et du budget.

Avis n° 532 de l'office des changes relatif aux relations financières entre la zone franc et le Danemark.

Le présent avis a pour objet de préciser, sur certains points, les conditions dans lesquelles s'effectuent les règlements entre la zone franc et le Danemark, étant entendu que demeurent applicables, dans les relations avec ce pays, toutes les dispositions des avis généraux en vigueur auxquelles le présent texte n'apporte pas de modification.

La zone franc comprend les territoires énumérés dans l'avis n° 497.

L'avis n° 237 est abrogé.

I. — Régime des comptes étrangers en francs ouverts au nom de personnes résidant au Danemark

Les intermédiaires agréés peuvent ouvrir sur leurs livres, dans les conditions fixées par l'avis n° 481, des comptes étrangers au nom de personnes résidant au Danemark. Ces comptes, dénommés « comptes étrangers danois », fonctionnent dans les conditions fixées ci-après:

1° *Opérations au crédit.*

a) Tout compte étranger danois peut être crédité, sans autorisation de l'office des changes:

Du produit en francs de la vente de couronnes danoises soit sur le marché officiel de Paris, soit à une banque danoise agréée;

Du produit en francs de la vente, sur le marché libre de Paris, de devises convertibles (annexe B de l'avis n° 519), y compris les billets de banque;

b) Tout compte étranger danois peut être crédité, sans autorisation de l'office des changes:

Par le débit d'un autre compte étranger danois;

Par le débit d'un compte « francs libres ».

Dans ce cas, l'intermédiaire agréé qui tient le compte à débiter est tenu de remettre à l'intermédiaire agréé qui tient le compte à créditer un avis indiquant, sous sa responsabilité, que le compte débité est un compte étranger danois ou un compte « francs libres ». Cet avis vaut autorisation pour l'intermédiaire agréé qui tient le compte à créditer de passer le crédit à un compte étranger danois;

c) Tout crédit à un compte étranger danois par le débit d'un compte étranger en francs autre qu'un compte étranger danois ou qu'un compte « francs libres » est prohibé, sans autorisation de l'office des changes;

d) Tout versement fait par un résident au crédit d'un compte étranger danois doit être préalablement autorisé par l'office des changes, que ce soit directement ou par délégation.

2° *Opérations au débit.*

a) Tout compte étranger danois peut être débité, sans autorisation de l'office des changes, par le crédit d'un autre compte étranger danois;

b) Tout débit d'un compte étranger danois par le crédit d'un compte étranger en francs autre qu'un compte étranger danois est prohibé, sauf autorisation de l'office des changes;

c) Pour le surplus, tout payement dans la zone franc par le débit d'un compte étranger danois ne nécessite aucune autorisation préalable.

3° *Conversion en couronnes danoises des disponibilités des comptes étrangers danois.*

Les disponibilités d'un compte étranger danois peuvent être librement converties en couronnes danoises:

a) Soit par achat de cette devise sur le marché officiel de Paris;

b) Soit par vente de francs à une banque danoise agréée.

II. — Transferts a destination du Danemark

1° Les intermédiaires agréés peuvent présenter à l'office des changes des demandes d'autorisation de transfert à destination du Danemark pour des payements à faire par des résidents au profit de personnes résidant au Danemark, à la condition que ces payements aient le caractère de payements courants.

2° Sont considérés comme payements courants les catégories de payements qui figurent sur la liste annexée à l'avis n° 482.

3° Sous réserve des délégations accordées aux intermédiaires agréés, toutes justifications doivent être présentées à l'office des changes à l'appui de chaque demande d'autorisation.

III. — Exécution des transferts

1° *Opérations au comptant.*

a) Les transferts en provenance du Danemark sont exécutés:

Soit par vente de couronnes danoises sur le marché officiel de Paris;

Soit par achat, contre couronnes danoises, à une banque danoise agréée, de francs dont le montant est prélevé au débit d'un compte étranger danois;

Soit par le débit d'un compte étranger danois;

b) Les transferts à destination du Danemark sont exécutés:

Soit par achat de couronnes danoises sur le marché officiel de Paris;

Soit par vente, contre couronnes danoises, à une banque danoise agréée, de francs dont le montant est porté au crédit d'un compte étranger danois;

Soit par versement au crédit d'un compte étranger danois.

2° *Opérations à terme.*

Les opérations d'achat et de vente à terme de couronnes danoises ne peuvent être exécutées que sur le marché officiel de Paris.

Jusqu'à nouvel avis, les intermédiaires agréés ne sont donc pas autorisés à assurer auprès d'une banque danoise agréée la contrepartie du solde non compensé des ordres d'achat et de vente à terme de couronnes danoises émanant de leur clientèle.

Avis aux importateurs et aux exportateurs et avis n° 433 de l'office des changes relatif aux importations et aux exportations de marchandises en provenance et à destination de l'étranger.

Additif à l'annexe D jointe à l'avis publié au *Journal officiel* du 4 janvier 1951:

La rubrique « Zones franches du pays de Gex et de Haute-Savoie » du paragraphe 2° de l'annexe D est complétée comme suit:

. . . . . .

« d) Bois de toute nature repris sous les n°s 763 à 767 du tarif des douanes, sous réserve qu'ils proviennent bien de forêts situées dans les zones franches ».

Statistique mensuelle des vins.

(Mois de janvier 1952.)

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 février 1952:

Page 1946, sous titre « Quantités de vins sorties des chais des récoltants, Vins à A. O. C. et vins d'Alsace », ligne « Tarn », colonne « Antérieurs », au lieu de: « 29.613 », lire: « 29.813 ».

Page 1947, sous titre « Quantités de vins soumises au droit de circulation, Vins de consommation courante », ligne « Oise », colonne « Total », au lieu de: « 135.550 », lire: « 135.553 »; ligne « Bas-Rhin », colonne « Total », au lieu de: « 165.339 », lire: « 175.339 ».

Même page, sous titre « Stock commercial », ligne « Alger », au lieu de: « 88.851 », lire: « 651.101 »; ligne « Constantine », au lieu de: « 651.101 », lire: « 88.851 ».

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
Jean REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	19 février — Cours relevés après Bourse.	DEVISES	20 février 1952. Cours relevés avant Bourse.	20 février 1952. Cours cotés en Bourse.
350 ..	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	350 .. ..
704 625	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	704 625.....
349 60	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	349 80 .....
1226 75	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1226 25 .....
8062 50	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8052 50 .....
164 20	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.).....	.... ..	....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Groupement pour la Reconstitution de l'Industrie Textile et de l'Industrie du Cuir Sinistrées

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 61, RUE TAITBOUT
Registre du commerce: Seine n° 343281.

Emprunt 6 1/4 0/0 mars 1951.

Premier amortissement.

Conformément aux conditions d'émission, il a été procédé à l'amortissement:

1° De 1.286 obligations par voie de rachats en Bourse;
2° De 1.296 obligations par tirage au sort en date du 23 janvier 1952.

Les obligations sorties au tirage sont comprises dans la série de numéros:

35.838 à 37.168

Elles seront remboursables à partir du 15 mars 1952, coupon n° 2 attaché, à 10.000 F net et ne porteront plus intérêt à partir de cette date.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 11 juin 1951.*)

Groupement pour la Reconstitution des Entreprises Sinistrées de la Sidérurgie et des Mines de Fer

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 7, RUE DE MADRID
Registre du commerce: Seine n° 339538 B.

Emprunt 6 1/4 0/0 mars 1951.

Premier amortissement.

Conformément aux conditions d'émission, il a été procédé à l'amortissement:

1° De 2.285 obligations par voie de rachats en Bourse;
2° De 2.301 obligations par tirage au sort en date du 23 janvier 1952.

Les obligations sorties au tirage portent les numéros:

102.213 à 104.513

Elles seront remboursables à partir du 15 mars 1952, coupon n° 2 attaché, à 10.000 F net et ne porteront plus intérêt à partir de cette date.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 11 juin 1951.*)

BANQUE D'ETAT DU MAROC

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 février 1952: page 1569, Emprunt marocain 5 0/0 1948, 1re colonne, 23e ligne, au lieu de: « 118.741 à 118.480 », lire: « 118.471 à 118.180 ».

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

9 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'Amicale des anciens mobilisés 1939-1940, groupe T. P. 120/24, 126/24, change son titre, qui devient **Amicale des anciens combattants R. A. T. P. 1939-1940, groupe T. P. 120 126 24,** et transfère son siège social du 5, avenue Victoria, Paris, au 28, boulevard de Strasbourg, Paris.

18 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Association du foyer rural de Serqueux.** But: éducation, information technique et émancipation intellectuelle et sociale des membres de l'association. Siège social: mairie de Serqueux.

19 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Judo-Club Bastille.** Modification dans la composition du bureau, transfert du siège du 62, rue Saint-Antoine au 10, boulevard Beaumarchais, Paris. Siège social: 10, boulevard Beaumarchais, Paris.

20 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. L'Association des mutilés de guerre de Sallaumines change son titre et devient **Union des mutilés des deux guerres et anciens combattants de Sallaumines et de la région.** Siège social: 101, rue Edouard-Vaillant, Sallaumines.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles dite Ecole Sainte-Marie,** Livré-la-Touche. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Livré-la-Touche.

21 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Rouen. **Coopérative du centre d'apprentissage féminin de Barentin.** But: prendre soin du centre et le rendre agréable de façon à le faire aimer; resserrer les liens de solidarité entre les élèves et anciennes élèves. Siège social: centre d'apprentissage féminin Edmond-Labbé, Barentin.

21 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire. L'Association et entr'aide des veuves de guerre 1939-1945 change son conseil d'administration et modifie son titre, qui devient **Association et entr'aide des veuves et orphelins de guerre 1939-1945 et d'Indochine.** But: entr'aide entre ses membres. Transfert du siège social du ministère des anciens combattants, 21, rue d'Arcole, Saint-Etienne, au 2, rue Bourgneuf, Saint-Etienne.

21 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Pontivy. **Amicale laïque de Plessis-Jaulmes.** But: éducation. Siège social: école publique, Plessis-Jaulmes, les Forges.

21 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Amicale laïque de Chevinay.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles; prolonger l'œuvre scolaire. Siège social: école publique de garçons, Chevinay.

21 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Corse. **Amicale laïque de Pila-Canale.** But: améliorer les relations entre l'école et la famille; permettre à l'école de remplir pleinement sa mission éducative. Siège social: à l'école, Pila-Canale.

21 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Marne. **La Fraternité.** But: toute œuvre d'éducation populaire. Siège social: maison dite La Fraternité, Souain, par Suippes.

22 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Coopérative scolaire de l'école de filles (groupe Tuck-Steil).** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: à ladite école, Rueil-Malmaison.

22 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons Saint-Pierre.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 8, rue Nabécor, Nancy.

22 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Association d'éducation populaire de Saint-Didier-sur-Beaujeu.** But: soutenir et gérer l'école mixte de filles de Saint-Didier-sur-Beaujeu et les œuvres scolaires et postscolaires qui pourraient s'y rattacher. Siège social: lieu de l'Arpentu, Saint-Didier-sur-Beaujeu.

22 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Association des parents d'élèves de l'institution Boyer.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: institution Boyer, 1, rue Mably, Nancy.

22 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Didier-sur-Beaujeu.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: lieu de l'Arpentu, Saint-Didier-sur-Beaujeu.

23 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Flour. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de la Chapelle-Laurent.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école libre de filles de la Chapelle-Laurent.

23 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Amicale laïque d'anciens élèves et parents d'élèves de Saint-Jean-de-Trezy.** But: éducation scolaire. Siège social: école publique mixte de Saint-Jean-de-Trezy.

23 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. Association dite **Foyer des Issoux.** But: donner à des enfants privés de ressources matérielles la possibilité de faire les études de leur choix. Siège social: aux Issoux, Vals-les-Bains.

23 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Association de parents d'élèves de l'école libre de filles de Cours.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école, rue Iréné-Giraud, Cours.

23 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles Bethléem.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: montée des Carmes, Lyon.

23 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Association de parents d'élèves de l'école libre de garçons de Cours.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école, rue de l'Industrie, Cours.

23 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. L'Association de parents d'élèves du pensionnat école Saint-Charles, à Charly, prend le titre d'**Association de parents d'élèves de l'école privée de filles de Charly.** Siège social: école, Charly.

23 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Ranchal.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: à l'école, Ranchal.

23 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Coopérative scolaire de l'école de filles (groupe Robespierre).** But: faire aimer l'école, la rendre plus attrayante, rechercher tous les moyens d'y parvenir. Siège social: rue Gallieni, Rueil-Malmaison.

23 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale française des juges canins.** But: unification des jugements de chiens de race; soutien moral des juges entre eux. Siège social: 59, rue Froidevaux, Paris.

24 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vitry-le-François. **Amicale des sapeurs-pompiers du canton de Sompuis.** But: développer les sentiments de camaraderie, de solidarité, de mutualité et d'émulation entre les sapeurs-pompiers du canton; organiser des réunions cantonales dans l'une des communes du canton; développer et appuyer par tous les moyens dont l'association pourra disposer l'organisation technique et pratique de défense intercommunale contre l'incendie. Siège social: mairie de Sompuis.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des amies de Sainte-Claire.** But: travailler au développement des forces spirituelles en créant un foyer de prière et d'apostolat; assurer un asile aux femmes pieuses. Siège social: lieudit Montcelard, Tassin-la-Demi-Lune.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Boule du Centre de Miribel,** société philanthropique de boules. But: progrès et développement du jeu de boules. Siège social: café, 104, Grande-Rue, Miribel.

24 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Amicale des parents d'élèves, des anciens élèves et des amis de l'école publique de Courçais.** But: éducation scolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Courçais.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. Association dite **Boule de Charbonnières.** But: développer et pratiquer amicalement le sport bouliste. Siège social: café Lescornel, Charbonnières.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. Association dite **Boule intrigante de Montchat.** But: développer le sport bouliste, maintenir et augmenter les traditions de bonne camaraderie. Siège social: 50, cours Docteur-Long, Lyon.

25 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Privas. **Association des élèves et anciennes élèves de l'école ménagère agricole.** But: culture populaire rurale. Siège social: 1, avenue Paul-Riou, Privas.

25 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'institution du Parc,** 16, avenue des Arts, Saint-Maur. But: grouper les chefs de famille ayant des enfants à l'institution du Parc et leur apporter un soutien matériel et moral; organiser toutes activités susceptibles de donner à l'école un soutien effectif. Siège social: 16, avenue des Arts, Saint-Maur.

25 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Club des cinéastes amateurs aumalois.** But: encourager le développement de l'art cinématographique d'amateurs dans les formats 16 mm, 9,5 mm et 8 mm. Siège social: mairie d'Aumale.

25 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves du cours Jeanne-d'Arc,** 9, rue Arthème-Gentour, Suresnes. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: 6, rue Arthème-Gentour, Suresnes.

26 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Limoux. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles Sainte-Madeleine.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Madeleine, Cailhau.

26 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Saubrigues.** But: activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école libre de filles, Saubrigues.

27 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. Association **Famille scolaire du Chapeau-Rouge.** But: établir un lien entre les familles et l'école; prolonger l'œuvre scolaire par la formation intellectuelle, morale ou physique des enfants. Siège social: 28, rue du Chapeau-Rouge, Lyon.

28 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Association des parents d'élèves et amis de l'école publique de Navacelles.** But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école; encourager et développer les œuvres scolaires, périscolaires et postscolaires d'éducation et de solidarité. Siège social: écoles publiques de Navacelles.

28 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'institution de jeunes filles Briou.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: 56, rue Nationale, Paris.

28 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Union des maîtres artisans des métaux du Sud de la France.** But: grouper les artisans des métaux, défendre leurs intérêts, rechercher et répartir des travaux. Siège social: chambre des métiers, 2, rue du Taur, Toulouse.

28 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Foix. Société de chasse de Montferrier dénommée **Les Chasseurs du Saint-Barthélemy.** But: pratique de la chasse; protection du gibier et repeuplement. Siège social: café Canal, Montferrier.

28 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Flour. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Murat.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Murat.

29 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Association des parents d'élèves de l'école de l'Immaculée-Conception de Rumegies.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 65, rue de l'Église, Rumegies.

29 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Vesoul. **Association des familles de la commune d'Auvet.** But: éducation des enfants, formation de la jeunesse, aide aux jeunes foyers. Siège social: mairie d'Auvet, par Autrey-les-Gray.

29 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Amicale laïque des parents d'élèves et anciens élèves de l'école de Neuzy.** But: diffusion de la culture populaire. Siège social: école publique de Neuzy, commune de Vigny-les-Paray.

29 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Saugues.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Saugues.

29 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Foyer rural de Cormoranche-sur-Saône.** But: récréatif, éducatif et amélioration des éléments de vie paysanne. Siège social: mairie de Cormoranche-sur-Saône.

29 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves des groupes scolaires (garçons et filles) des rues Tourret et Sergent-Blandan.** But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque; étudier et réaliser toute organisation péri ou postscolaire à caractère éducatif. Siège social: 1, rue Sergent-Blandan, Lyon.

29 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la rue Roger-Radisson.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, 13, rue Roger-Radisson, Lyon.

29 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école privée de la rue Bony.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, 13, rue Bony, Lyon.

29 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte d'Oubreyts,** commune de Vals-les-Bains. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte d'Oubreyts, commune de Vals-les-Bains.

30 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. **Association des amis de l'école publique de Meursac.** But: défendre, patronner, faire aimer l'école laïque. Siège social : école publique de Meursac.

30 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Comité des intérêts locaux de l'agglomération des quartiers de la Mouche et de Gerland.** But: défense des intérêts des quartiers de la Mouche et de Gerland. Siège social: café Calandri, 7, rue du Lieutenant-Colonel-Girard, Lyon.

30 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des anciens élèves de l'annexe du lycée Condorcet.** But: maintenir l'union des anciens élèves et leur venir en aide. Siège social: 4, rue Voltaire, Nanterre.

30 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Flour. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Massiac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, rue du Montel, Massiac.

30 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. **Comité de parrainage des vieillards de Malicorne.** But: entr'aide morale et matérielle à apporter aux vieillards nécessiteux de Malicorne. Siège social: mairie de Malicorne.

30 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons Saint-Vincent.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 89, rue Jean-Bringer, Carcassonne.

30 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Saint-Vincent.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 69, rue de la Liberté, Carcassonne.

30 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Flour. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Massiac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, route Nationale, Massiac.

30 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves et amis de l'école laïque.** But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école; encourager et développer, par tous les moyens valables, les œuvres scolaires, postscolaires et périscolaires d'éducation et de solidarité. Siège social: école publique, Clairan.

30 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Albertville. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Bourg-Saint-Maurice.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres et aux familles. Siège social: école libre de garçons, Bourg-Saint-Maurice.

30 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Vesoul. **Amicale laïque de Brévilliers.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Brévilliers.

30 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association d'éducation populaire de la Providence Saint-Bruno de la rue Maisiat.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 10, rue Maisiat, Lyon.

30 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Société du sou des écoles laïques et Comité des parents d'élèves des écoles publiques d'Orliénas.** But: défendre les institutions scolaires laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école; prolonger l'œuvre éducative scolaire. Siège social: école, Orliénas.

30 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association de parents d'élèves de l'école de la Providence Saint-Bruno.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 10, rue Maisiat, Lyon.

30 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Amicale laïque des écoles publiques de Lentilly.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école; prolonger l'œuvre scolaire en facilitant l'éducation générale des adolescents, des adultes et des enfants fréquentant les écoles publiques. Siège social: écoles, Lentilly.

30 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Association des parents d'élèves de l'école External Saint-Martin.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; s'entendre avec toutes associations semblables. Siège social: 4 *bis*, rue Jean-Moulin, Montmorency.

31 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. **Association amicale des anciennes et anciens élèves de l'école pratique d'industrie d'Auxerre** (collège technique). But: resserrer les liens de solidarité entre ses membres; venir en aide aux sociétaires pouvant se trouver dans le besoin; organisation de conférences et séances cinématographiques. Siège social: 12, avenue Gambetta, Auxerre.

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Père-Felix.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 9, rue Jean-Jaurès, Neuville-sur-Escaut.

31 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Cassaniouze.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école libre de Cassaniouze.

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Quentin. **La Boule flavienne.** But: pratique du sport boules et, obligatoirement, de l'éducation physique. Siège social, café Lesourd, Flavy-le-Martel.

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Thiers. **Caisse de solidarité du personnel du centre d'apprentissage masculin de Thiers.** But: assurer à ses membres et à leur famille des secours en cas de maladie, d'accident ou de décès. Siège social: centre d'apprentissage masculin, route de Vichy, Thiers.

31 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Coutances, transférée à Saint-Lô. **Association des parents d'élèves des écoles publiques de la Haye-d'Ectot.** But: établir un lien entre les familles et l'école afin de permettre à celle-ci de remplir sa mission éducative et sociale, de prolonger l'œuvre scolaire par l'organisation de loisirs culturels, de défendre les intérêts des écoles publiques. Siège social: école des filles, la Haye-d'Ectot.

31 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Les Athlètes.** But: association sportive. Siège social: 2, rue Saint-Antoine, Belfort.

31 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Association des élèves, anciens élèves et amis des écoles publiques de Janville.** But: encourager la fréquentation scolaire et contribuer au développement des œuvres post et périscolaires. Siège social: école publique des garçons de Janville.

31 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Conseil des parents d'élèves des écoles publiques du groupe Voltaire.** But: collaboration des parents avec les maîtres pour l'éducation des enfants et la prospérité de l'école. Siège social: groupe Voltaire, 27, boulevard Voltaire, Dijon.

31 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des donneurs de sang des centres de transfusion.** But: rappeler les donneurs à leurs devoirs; respect de leurs droits. Siège social: 78, avenue Ledru-Rollin, Paris.

1er février 1952. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **Amicale des sapeurs-pompiers.** But: subvenir aux frais des fêtes et cours payant; perfectionnement de l'instruction du corps; porter à ses membres actifs un secours immédiat en cas d'accident, de maladie ou de misère. Siège social: à la mairie, Vergt.

1er février 1952. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves et amis de l'école laïque, annexe de l'école normale d'institutrices de Nîmes.** But: veiller à la défense des intérêts de l'école; encourager les œuvres scolaires. Siège social: école normale d'institutrices, rue Meynier-de-Salinelles, Nîmes.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Association des parents d'élèves et des amis de l'école laïque de Deaux.** But: développer les œuvres scolaires et postscolaires. Siège social: école, Deaux.

1er février 1952. Déclaration à la préfecture du Nord. **Association amicale des parents d'élèves, anciennes élèves et amis de l'école Sophie-Germain, à Lille.** But: entretenir des relations cordiales entre les anciennes élèves de l'école, s'occuper de toutes les œuvres post et périscolaires. Siège social: 97, boulevard Liberté, Lille.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. **Fanfare intercommunale de la vallée de la Marne.** But: éducation musicale populaire. Siège social: chez M. Delapierre, secrétaire, Port-à-Binson.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles de Thubœuf.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Thubœuf.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Prades. **Ille XIII.** But: pratique du rugby à XIII, du basket-ball et de l'athlétisme. Siège social: café National, Ille-sur-Têt.

1er février 1952. Déclaration à la préfecture du Gard. **Société amicale des chasseurs libres beaucairois.** But: repeuplier, furetage. Siège social: bar Américain, Beaucaire.

2 février 1952. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. **Association des parents d'élèves de l'enseignement libre du département de l'Yonne.** But: défense en commun des intérêts généraux des associations adhérentes. Siège social: 1, rue Joubert, Auxerre.

2 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Association des parents d'élèves et des amis de notre école.** But: encourager et développer par tous les moyens valables les œuvres scolaires, coopérative scolaire, bibliothèque scolaire. Siège social, écoles laïques de Boisset-et-Gaujac.

2 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Louhans. **Amicale laïque de Ratte.** But: établir un lien entre les familles et l'école. Siège social: école publique de garçons de Ratte.

2 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Blaye. **Amicale des écoles publiques de Fugnac.** But: établir un lien entre les familles et l'école afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission éducative et sociale. Siège social: école publique de garçons, Fugnac.

4 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Louhans. **Cantine scolaire de Montpont.** But: procurer un repas aux enfants, contribuer à leur éducation. Siège social: mairie de Montpont.

4 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Guidon manslois.** But: grouper les cyclistes, organiser des courses cyclistes dans le pays. Siège social: grand café du Commerce, Mansle.

4 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association des pêcheurs amateurs de la Gironde.** But: rechercher par tous les moyens l'amélioration de la situation des pêcheurs amateurs et défendre leurs droits, conformément aux lois et décrets. Siège social: bar Lartigue, 57, rue Callixte-Camelle, Bègles.

4 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Association amicale des anciens et anciennes élèves et amis de l'école laïque des Ventes-Saint-Rémy.** But: éducation populaire. Siège social: école des Ventes-Saint-Rémy.

4 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. **Les Castors.** But: multisports, basket-ball, ping-pong, natation, boxe, etc. Siège social: Cours-de-Pile.

4 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Sigean.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: avenue de la Nouvelle, Sigean.

4 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des constructeurs de hangars métalliques agricoles.** But: veiller à la qualité des hangars agricoles métalliques. Siège social: 29, avenue de Villiers, Paris.

5 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Association des parents d'élèves de l'école Charlotte-Grosse,** village Chiron, à Cognin. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Charlotte-Grosse, village Chiron, Cognin.

5 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Prades. **Sporting-Club minier Serdinya.** But: pratique de tous les sports. Siège social: Serdinya.

5 février 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. Amicale syndicale ouvrière **L'Entreprise industrielle.** But: union des ouvriers, sans distinction idéologique, pour leur défense auprès de la direction. Siège social: 280, route de Crémieux, Vaulx-en-Velin.

5 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Prades. **Association des parents d'élèves et des amis de l'école laïque de Marquixanes.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école. Siège social: école des garçons, Marquixanes.

5 février 1952. Déclaration à la préfecture du Gard. **Coopérative scolaire du collège national technique et moderne,** à Nîmes. But: développer l'esprit d'entr'aide et de solidarité et aider matériellement et moralement ses membres. Siège social: collège national technique et moderne, 17, rue Dhuoda, Nîmes.

5 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Etoile sportive de Villiers.** But: organiser des compétitions cyclistes et encourager la pratique de ce sport. Siège social: mairie de Villiers.

5 février 1952. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Association amicale des parents d'élèves et amis des écoles publiques de Saint-Cernin.** But: entretenir des relations amicales entre élèves, anciens élèves, parents et amis de l'enseignement public. Siège social: école Armand-Mondor, Saint-Cernin.

5 février 1952. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Association amicale des parents d'élèves et amis de l'école publique de Saint-Paul-des-Landes.** But: entretenir des relations amicales entre élèves, anciens élèves, parents et amis de l'enseignement public. Siège social: école publique, Saint-Paul-des-Landes.

5 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. **Amicale laïque de Meillant.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire. Siège social: école publique de garçons, Meillant.

5 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Amicale laïque.** But: grouper les amis de l'école laïque en vue du soutien de l'école et des maîtres. Siège social, école de garçons, Saint-Médard-de-Guizières.

5 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Jonzac. **Amicale bouliste.** But: pratique du sport de boules. Siège social: mairie de Chevanceaux.

5 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Association des parents d'élèves de l'école de Tusson.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école libre, Tusson.

6 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes les activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école Notre-Dame, rue Carnot, Gérardmer.

6 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. **Association des Compagnons du théâtre.** But: développer l'amour de la scène, continuer à s'instruire par le théâtre et propager des œuvres de maîtres à titre d'éducation populaire. Siège social: chez M. Durand (Albert), 19, rue Jehan-Mérichon, Tasdon-la-Rochelle.

6 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. Association **Amicale laïque de Marans.** But: éducation et activités postscolaires. Siège social: cours complémentaire, 5, rue Guy-Séguinot, Marans.

6 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mauriac. **Amicale des parents d'élèves et amis de l'école publique de Saint-Vincent-de-Salers.** But: entretenir des relations amicales entre élèves, parents et amis de l'école publique. Siège social: école publique de Saint-Vincent-de-Salers.

6 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Digion-Athletic-Club.** But: pratique de l'athlétisme et de l'éducation physique. Siège social: salle des sociétés, Digion.

6 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Amicale laïque de Gilly-sur-Loire.** But: éducation scolaire, postscolaire et périscolaire. Siège social: école publique, Gilly-sur-Loire.

6 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Louhans. **Amicale laïque mixte de Frontenard.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons, Frontenard.

6 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Les Petites Marionnettes.** But: diffusion artistique, aide aux œuvres postscolaires. Siège social, école de garçons, rue des Passementiers, Saint-Etienne.

6 février 1952. Déclaration à la préfecture de Mâcon. **Association de l'école mixte de Loche.** But: continuer l'œuvre de l'école laïque. Siège social: mairie de Loche, par Mâcon.

6 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mauriac. **Amicale des parents d'élèves et amis de l'école publique de Trizac.** But: entretenir des relations amicales entre élèves, parents et amis de l'école publique. Siège social: école publique, Trizac.

6 février 1952. Déclaration à la préfecture du Gard. **Union artistique des chanteurs amateurs beaucairois.** But: organisation de concerts, séances, bals, sorties. Siège social: café du Bazar, 25, rue des Bijoutiers, Beaucaire.

6 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association post et périscolaire de Ludon-Médoc.** But: compléter l'enseignement scolaire par la formation intellectuelle, morale et physique des enfants. Siège social: salle communale, Ludon-Médoc.

7 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons Saint-Jean-Bosco,** Pont-de-la-Maye. But: soutien de l'école. Siège social: 11, rue du Maréchal-Joffre, Pont-de-la-Maye.

7 février 1952. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association de parents d'élèves de l'école Notre-Dame-de-Grâce.** But: groupement des chefs de famille; soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école Notre-Dame-de-Grâce, Gignac.

7 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Sedan. **Société laïque d'éducation populaire de Raucourt.** But: éducation scolaire, post et périscolaire. Siège social: école de filles, Raucourt.

7 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la Pâquelais dite Ecole Sainte-Anne.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des filles de la Pâquelais en Vigneux-de-Bretagne.

7 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de la Pâquelais dite Ecole Saint-Joseph.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des garçons de la Pâquelais en Vigneux-de-Bretagne.

7 février 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Les Amis de l'instruction.** But: établir des bibliothèques, des cours, des conférences pour servir à l'éducation des adolescents et des adultes; favoriser et encourager les élèves et les anciens élèves des écoles communales, Lyon-Vaise. Siège social: 5, chemin des Deux-Amants, Lyon.

7 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis des écoles publiques de la Guiche.** But: diffuser la pensée laïque, défendre les institutions laïques, établir un lien entre les familles et l'école. Siège social: mairie de la Guiche.

7 février 1952. Déclaration à la préfecture de Lyon. **L'Avenir des petits Demi-Lunois.** But: venir en aide aux enfants de toutes les familles par des allocations de secours, garderies d'enfants, colonie de vacances, soins aux enfants malades; secourir matériellement et moralement les familles ayant besoin d'aide, spécialement pour les enfants. Siège social: 3, chemin de Montribloud, Tassin-la-Demi-Lune.

7 février 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Parents d'élèves et amis de l'école publique.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation scolaire par l'organisation de loisirs culturels. Siège social: mairie, Darnieulles.

7 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Amicale laïque de Saint-Magne.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes. Siège social: école publique, Saint-Magne.

7 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association éducative des anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école publique de Chambilly.** But: établir un lien entre les familles et l'école, afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission éducative et sociale. Siège social: mairie, Chambilly.

7 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. **1re Compagnie d'arc de Fontenay-sous-Bois.** But: tir à l'arc. Siège social: 2, rue Gaston-Charle, Fontenay-sous-Bois.

8 février 1952. Déclaration à la sous préfecture d'Autun. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles,** rue de Blanzy, le Creusot. But: apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 47, rue Clemenceau, le Creusot.

8 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Montchanin-les-Mines.** But: apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 85, avenue de la République, Montchanin-les-Mines.

8 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la rue Saint-Charles,** au Creusot. But: apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 47, rue Clemenceau, le Creusot.

8 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la rue Guynemer,** au Creusot. But: apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 47, rue Clemenceau, le Creusot.

8 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Romorantin. **Syndicat d'initiative.** But: organiser la région au point de vue touristique; attirer les étrangers; augmenter la prospérité de Salbris et des environs. Siège social: mairie de Salbris.

8 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Amicale laïque chambérienne.** But: pratique des sports. Siège social: salle Grenette, rue Grenette, Chambéry.

8 février 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Amicale de l'école publique de Florémont.** But: établir un lien entre les familles et l'école afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission éducative et sociale; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire par l'organisation de loisirs culturels. Siège social: école publique de Florémont.

8 février 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Amicale laïque de Gironcourt-sur-Vraine.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission éducative et sociale; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire, notamment par l'organisation de loisirs culturels, et permettre ainsi l'émancipation civique, intellectuelle, sociale et technique des habitants de la commune. Siège social: école publique de Gironcourt-sur-Vraine.

8 février 1952. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Centre social Paul-Bert.** But: accueillir les familles du voisinage, sans distinction de convictions politiques ou philosophiques, et les aider par différentes initiatives de ligne sociale. Siège social: au centre social, 12, rue du Nouveau-Calvaire, Saint-Symphorien.

8 février 1952. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Camera-Club bressan.** But: mise en commun des expériences des caméramen amateurs bressans. Siège social: café Gustave, rue Teynière, Bourg.

8 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Association des parents d'élèves de l'école missionnaire Saint-Antoine.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres Siège social: école missionnaire Saint-Antoine, Challes-les-Eaux.

8 février 1952. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Foyer rural de Bouxières-aux-Dames.** But: organisation de loisirs par des activités éducatives et récréatives. Siège social: école de garçons, Bouxières-aux-Dames.

8 février 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Les Amis de l'école.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école; prolonger l'œuvre scolaire en promouvont l'éducation populaire par l'organisation de loisirs culturels. Siège social: école de Faucompierre.

8 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. **Amicale publique éducative de Sainte-Sévère.** But: éducation populaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Sainte-Sévère.

9 février 1952. Déclaration à la préfecture de Rouen. **Aimer et secourir.** But: apporter une aide matérielle ou morale à tous ceux qui sont dans le besoin. Siège social: 21, rue Sainte-Croix-des-Pelletiers, Rouen.

9 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Clermont. **Association des parents d'élèves de l'école de l'orphelinat de Domfront.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de l'orphelinat, Domfront, par Maignelay.

9 février 1952. Déclaration à la préfecture de Rouen. **L'Amicale Mullot,** société civile de tir et d'éducation populaire, fondée en 1901, modifie ses statuts et transfère son siège social de l'école Mullot, à Rouen, au 53, rue Méridienne, Rouen.

9 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Jeunesse sportive condettoise.** But: éducation physique et football. Siège social: hôtel du Golf, Condette.

9 février 1952. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Plaissan.** But: soutien matériel et moral de l'école, des familles et des maîtres. Siège social: école libre de Plaissan.

9 février 1952. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. Association dite **Office municipal Art et Tourisme.** But: toutes les mesures pouvant développer la prospérité de la ville. Siège social: hôtel de ville, Aubenas.

9 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons du Cheylard.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: avenue de Chabannes, le Cheylard.

11 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. Association de pêche et de pisciculture de Sainte-Anastasie-Garéoult **La Truite.** But: obtenir soit de l'Etat, soit du département, soit de la commune, d'associations syndicales ou autres, l'affermage de lots de pêche sur le territoire de la région. Siège social: mairie de Garéoult.

11 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture du Puy-de-Dôme. **Société féline d'Auvergne — Cat-Club du Centre.** But: grouper les éleveurs et amateurs de chats de toutes races; encourager et orienter les élevages de races pures. Siège social: café Riche, place de Jaude, Clermont-Ferrand.

11 février 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Amicale laïque.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire par l'organisation de loisirs culturels. Siège social: école de Fresse-sur-Moselle.

11 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Muret. **Association de la Maison des jeunes et de la culture de Longages.** But: éducation populaire. Siège social: Maison des Jeunes, Longages.

11 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Amicale laïque d'Orival.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école d'Orival.

11 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. L'Association des parents d'élèves des écoles libres de Solignac-le-Vigen devient **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame de Solignac-le-Vigen.** Siège social: rue de la Peyrade, Solignac.

11 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons Saint-Maurice de l'Ile-Bouchard.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école libre de garçons Saint-Maurice, rue d'Alger, l'Ile-Bouchard.

11 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles Saint-Gilles de l'Ile-Bouchard.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école libre de filles Saint-Gilles, rue de Beauvais, l'Ile-Bouchard.

11 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. L'Association des parents d'élèves de l'école publique de Blanquefort prend désormais le nom d'**Association des parents d'élèves des écoles publiques de Blanquefort.** Siège social: école publique de garçons de Blanquefort.

11 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Amicale laïque de Theil-Rabier.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique mixte, Theil-Rabier.

11 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Amicale laïque de Champniers.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: mairie, Champniers.

11 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Amicale de l'école publique de Rioux-Martin.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école communale, Rioux-Martin.

11 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Albertville. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles d'Aime.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: pavillon Sainte-Marthe, Aime.

11 février 1952. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Syndicat d'initiative de Saint-Benoît-sur-Loire.** But: embellissement de la cité et bon accueil aux touristes. Siège social: place du Martroi, Saint-Benoît-sur-Loire.

11 février 1952. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Association antigel.** But: défense contre les gelées. Siège social: mairie de Malves.

41 février 1952. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Association sportive du collège moderne de Nancy.** But: pratique des sports. Siège social: 5, rue Saint-Léon, Nancy.

41 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école libre Saint-Joseph de Solignac-le-Vigen.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: rue de la Peyrade, à Solignac.

41 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **La Cité de l'Espérance.** But: éducation, rééducation, entretien, réadaptation, instruction et développement physique et social des garçons mineurs se trouvant dans un danger moral et physique, n'ayant pas ou peu de soutien familial. Siège social: cité de l'Espérance, rue de la Haute-Borne, Eragny-sur-Oise.

42 février 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Amicale laïque de Docelles.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; liaison entre les familles et l'école; prolonger l'œuvre scolaire. Siège social: école de garçons, Docelles.

42 février 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Judo-Club oullinois.** But: pratique du judo et du jiu-jitsu. Siège social: café, 1, rue du Rac, Oullins.

42 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoire. **Association des parents d'élèves de l'école catholique de filles de Saint-Pardoux,** Latour-d'Auvergne. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école catholique de filles de Saint-Pardoux, commune de Latour-d'Auvergne.

42 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. **Union des groupements comptables de la région de Châlons-sur-Marne.** But: étudier et faire connaître les problèmes ayant trait à la comptabilité et aux professionnels appointés de la comptabilité; promouvoir le statut du comptable salarié et développer l'enseignement de la technique comptable. Siège social: 14, rue Charles-Louis, à Epernay.

42 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Vienne. L'Association des parents des élèves des deux écoles libres de Vivonne devient **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Vivonne.** siège social: école libre de garçons, Vivonne.

12 février 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Association des parents d'élèves.** But: établir un lien entre les familles et l'école afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission éducative et sociale, prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire par l'organisation de loisirs culturels. Siège social: école de Pallegney.

42 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. **Association sportive du Passage.** But: pratique des sports. Siège social: mairie, le Passage.

42 février 1951. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Association des parents d'élèves de l'école publique de Saint-Hilaire-du-Touvet.** But: aide matérielle et morale aux enfants. Siège social: école des Gaudes, Saint-Hilaire-du-Touvet.

42 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Société hippique de Ludon-Médoc.** But: organiser des manifestations sportives hippiques. Siège social: salle communale, Ludon-Médoc.

43 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Association des parents d'élèves de l'école libre mixte Jeanne-d'Arc,** Effiat. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école libre mixte Jeanne-d'Arc, Effiat.

43 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Section poitevine des Amis de la nature.** But: pratique des sports de plein air, camping. Siège social: Maison du peuple, 23, rue Arsène-Orillard, Poitiers.

43 février 1952. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame,** à Cormery. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école et soutenir l'école et ses maîtres. Siège social: école Notre-Dame, Cormery.

43 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. **Association des parents d'élèves du cours Saint-Michel,** à la Puye. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: cours Saint-Michel, à la Puye.

13 février 1952. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association pour la formation professionnelle des jeunes paysannes de la région de Châteaubourg.** But: créer, entretenir et défendre des œuvres de formation agricole et ménagère. Siège social: rue de Cluny, Châteaubourg.

43 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cosne-sur-Loire. **Association laïque des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école des écoles publiques de Cosne (groupe Jean-Zay).** But: diriger la jeunesse vers les loisirs culturels et artistiques, les sports et les récréations diverses, représenter les parents d'élèves auprès des pouvoirs publics et agir légalement en leur nom sur le plan local. Siège social: école Paul-Doumer, rue du Sanitas, Cosne.

13 février 1952. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Groupe scientifique Technique et Progrès des Bouches-du-Rhône.** But: vulgarisation des sciences et de la technique. Siège social: 12, rue Haxo, Marseille.

13 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Amicale des pêcheurs des industries électriques et gazières du centre de Bordeaux.** But: pêche de loisir. Siège social: 7, rue Mably, Bordeaux.

13 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. **Amicale des parents d'élèves des écoles laïques de Gémozac.** But: défendre, patronner et faire aimer l'école laïque. Siège social: mairie de Gémozac.

14 février 1952. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Les Amis de la nature.** But: camping, construction d'un refuge. Siège social: Palais de la Bière, Neuves-Maisons.

14 février 1952. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Groupement des chefs de services hospitaliers.** But: gestion des honoraires médicaux hospitaliers. Siège social: 30, rue Lionnois, Nancy.

14 février 1952. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **Comité du sou des écoles laïques de Pierreclos.** But: établir un lien entre les familles et l'école. Siège social: école publique, Pierreclos.

14 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Union départementale des coopératives scolaires de Savoie.** But: encourager la coopération à l'école. Siège social: inspection académique, préfecture de la Savoie, Chambéry.

14 février 1952. Déclaration à la préfecture des Ardennes. **Football-Club de Manchester.** But: pratique des exercices physiques et particulièrement du football association. Siège social: 20, rue Robert-Bruxelles, Mézières.

14 février 1952. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Association des parents d'élèves de l'école libre d'Ecouflant.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social, école Le Préau, Ecouflant.

14 février 1952. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Union amicale des maires des Alpes-Maritimes.** But: faciliter aux maires adhérents l'exercice de leurs fonctions, mettre en commun leur activité et leur expérience, créer entre eux des liens de solidarité et d'amitié indispensables à une action municipale féconde. Siège social: préfecture des Alpes-Maritimes, Nice.

14 février 1952. Déclaration à la préfecture de Troyes. **Centre d'études historiques et littéraires.** But: favoriser par l'étude en commun le développement de l'histoire générale et locale de la Champagne. Siège social: 5, rue des Terrasses, Troyes.

14 février 1952. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **Société du sou des écoles laïques de Crèches-sur-Saône.** But: établir un lien entre les familles et l'école. Siège social: mairie de Crèches-sur-Saône.

14 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mauriac. **Amicale des parents d'élèves et amis de l'école publique de Saint-Christophe-les-Gorges.** But: entretenir des relations amicales entre élèves, parents et amis de l'école publique. Siège social: école publique de garçons, Saint-Christophe-les-Gorges.

14 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Association amicale laïque de Nonac.** But: favoriser l'éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école des garçons, Nonac.

15 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. **Amicale laïque de Sidiailles.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes, établir un lien entre les familles et l'école, prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire. Siège social: école publique de garçons, Sidiailles.

15 février 1952. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Association des parents d'élèves des écoles de plein air de la Société des œuvres d'hygiène Michelin.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits aux écoles d'Escolore et Lapeyrouse; soutien matériel et moral à ces écoles, aux familles et aux maîtres. Siège social: usine Michelin, place des Carmes-Déchaux, Clermont-Ferrand.

15 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **L'Avenir pétanqueur.** But: développer le sport bouliste. Siège social: café de l'Avenir, 112, avenue du Maréchal-Foch, Béziers.

15 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. Le **Patronage Notre-Dame-de-la-Paix** transfère son siège social du 5, avenue des Deux-Gares, à Vincennes, au 16, rue de Strasbourg, à Vincennes.

15 février 1952. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Association départementale autonome des déportés-internés** (résistants et politiques). But: venir en aide aux déportés pour les différentes formalités nées du retour de la déportation et de l'internement; venir en aide aux déportés ou internés nécessiteux ainsi qu'aux familles des camarades décédés soit en internement ou déportation ou des suites de ces derniers. Siège social: 1, quai Vauban, Belfort.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 janvier 1952: page 1121, 1re colonne, 6e insertion, **Association des parents d'élèves de l'école privée de Lavau,** au lieu de: « Déclaration à la préfecture d'Auxonne », lire: « préfecture d'Auxerre ».

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.